

ROLE DU SAMU 06 DANS LE PROJET NATIONAL « APPRENDRE À PORTER SECOURS (APS) À L'ÉCOLE » DANS LE DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES (AM)

¹C. PERRIN, ¹D. THIERCELIN, ¹B. DJIAN, ²M. MONTHEAN, ²D. MALIGNIER, ¹F. VALLI,
¹R. DOMERGUE
¹SAMU 06, ²CESU, CHU Nice, France

Introduction : La formation APS est un projet national qui vise à l'amélioration de l'efficacité du premier témoin avant l'arrivée des secours en équipe. Cette formation s'adresse à tous les enfants scolarisés dès la grande section de maternelle. Dans les pays scandinaves, comme la Norvège, cette démarche a permis de rendre efficace 50 % des premiers témoins.

En France, elle est dispensée par les professeurs des écoles (PE) qui imprègnent l'enfant à l'occasion de certains apprentissages fondamentaux (apprentissage du langage, de la spatialisation...), tout au long de sa scolarité, de notions de bases pour améliorer le message d'alerte et la pratique de gestes simples à l'école (attitude face à une brûlure, un saignement...). Elle développe l'attitude citoyenne de l'enfant face à une urgence médicale. L'enfant devenant même un vecteur d'information des adultes de son entourage (famille, amis...).

Pour mener à bien ce projet, l'Éducation Nationale (EN) fait appel au SAMU-CESU qui fait bénéficier de son expertise professionnelle aux PE en charge de l'outil pédagogique. Ce partenariat où le SAMU-CESU est désigné comme conseiller technique (contrat-cadre EN-santé) est le garant d'une efficacité pédagogique éprouvée chez le PE au service de la santé.

Ce projet s'appuie sur un cadre réglementaire. Principalement, les décrets n° 98-237 sur « l'orientation pour l'éducation à la santé à l'école » et n° 2003-210 sur « le programme quinquennal de prévention et d'éducation » qui inscrivent définitivement l'apprentissage des gestes qui sauvent dans les programmes scolaires.

Méthode : Le projet est activé dans l'Académie de Nice depuis 1996. Tout d'abord, en axant la formation, sous la forme de concertations pédagogiques, des infirmières de l'inspection d'académie, de certains médecins et infirmières du service de la Promotion de la Santé et de PE déjà en poste, puis, également, auprès des élèves PE de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) juste avant leur prise de fonction, sous la forme de séquences de trois heures de sensibilisation au contenu technique santé ; initialement optionnelles, elle sont obligatoire depuis 2003.

Pour évaluer l'impact de cette action menée par le SAMU-CESU dans le département des Alpes-Maritimes (AM) nous avons effectué une enquête auprès de 423 écoles parmi les 614 des AM. Ces écoles ont été contactées par courrier postal ou par courriel. Il leur était demandé de répondre à un court questionnaire d'une seule page.

Résultats : Les réponses obtenues sont au nombre de 96 soit un taux de participation de 22,7 %. 56 écoles (58,3 %) disent ne pas connaître le projet « Apprendre à porter secours à l'école » alors que le décret n° 2003-210 impose sa mise en place dans toutes les écoles depuis la rentrée 2004. 40 écoles (41,6 %) disent connaître la formation mais seules 14 (14,6 %) la dispensent actuellement.

Parmi les 40 écoles qui connaissent la formation, 35 (87,5 %) ont bénéficié d'une animation pédagogique soit sous forme de concertation ou lors de leur formation à l'IUFM.

Discussion : Le faible taux de participation peut s'expliquer par les raisons suivantes : la méconnaissance du projet et son caractère ressenti comme non-prioritaire au regard de matières comme la lecture..., le ressentiment non justifié d'imposer au PE encore une matière de plus, et, le fait que l'enquête ne leur était pas directement adressée par leurs instances hiérarchiques, bien que validée par l'Inspecteur d'Académie.

Il est encourageant de constater que les animations pédagogiques auprès des PE, en poste ou en formation, améliore très fortement le taux de participation au projet des écoles concernées, ce qui nous encourage dans cette voie.

Si seulement 14 écoles l'ont mis en place, c'est peut-être à cause de l'écueil que semble représenter sa mise en application dans les programmes sur le plan pédagogique. Conscient de la nécessité d'améliorer ce dernier point, il a d'ailleurs été mis en place cette année lors de la réunion-bilan annuelle avec l'Inspection Académique, un groupe de travail, composé des Conseillers Pédagogiques de l'Académie des AM, pour définir un outils pédagogiques de référence dans lequel le SAMU-CESU jouera pleinement son rôle de conseiller technique en ce qui concerne les références médicales. Le SAMU-CESU devra également porter ses efforts vers les Inspecteurs de Circonscription, relais hiérarchiques de proximité, garant d'une intégration plus importante du projet APS dans les programmes scolaires des écoles.

Cette formation, véritable enjeu de santé publique, nous semble constituer un renforcement majeur du premier maillon de la chaîne de secours en France, et, doit continuer à mobiliser toute notre attention auprès des PE pour une très large diffusion.